

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 07 juillet 2017

N° 2017 - 11

Nombre de délégués en exercice :	15	L'an deux mil dix-sept, le 07 juillet à 09 heures 30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département à Montauban, sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.
Présents :	7	
Votants :	8	
Nombre de voix :	11	
Date de la convocation :	30 juin 2017	

Présents : MM BERTELLI, BOURDONCLE, LAMOLINAIRIE, MOLLE, REGAMBERT, RESONGLES et WEILL (pouvoir de Mme BAREGES).

Absents excusés : MM. ALAZARD, BONHOMME, BONSANG, DEPRINCE, HEBRARD, RICARD et SAZY.

Assistaient à la séance : M. JOLIBERT (Paierie Départementale)
M. BARON (Syndicat Départemental des Déchets)

OBJET : Renouvellement de la mission de Conseil et d'Assistance du Comptable.

L'article 6 de l'Arrêté Préfectoral n°02-87 du 15 janvier 2002 modifié portant création du Syndicat Départemental prévoit que « les fonctions de Receveur du Syndicat sont exercées par le Payeur Départemental ».

A ce titre, le Comité Syndical a décidé de confier à M. GAILLARD, exerçant les fonctions de Payeur Départemental, une mission de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et financière et de lui allouer en conséquence l'indemnité de conseil correspondante dont le montant est déterminé par application du taux légal à la moyenne des dépenses réelles des 3 derniers exercices conformément à la réglementation en vigueur.

La portée de cette décision étant toutefois limitée à la durée du mandat de l'Assemblée, le Président propose de reconduire celle-ci, dans les mêmes conditions, consécutivement au présent renouvellement partiel du Comité Syndical.

*
**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- décide de confier, pour le présent mandat, à M. Christian GAILLARD, Payeur Départemental, une mission de Conseil et d'Assistance en matière budgétaire, économique et financière et de lui allouer en conséquence l'Indemnité de Conseil correspondante.



Fait et délibéré le 07 juillet 2017

Le Président,

Michel WEILL